

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

AVIS PUBLIC
CONSULTATION ÉCRITE
RELATIF À UNE DEMANDE
DE DÉROGATION MINEURE

(EN ACCOMPAGNEMENT D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-2021-004)

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LA DEMANDE
DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT AU LOT 4 432 888,
SITUÉ À SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

Avis public est donné par la présente, par la soussignée, Mme Émilie Trottier, secrétaire-trésorière de la municipalité, qu'une séance ordinaire du conseil municipal se tiendra le **5 juillet 2021, à 19h30**.

Le conseil municipal devra statuer sur une demande de dérogation mineure DM-2021-004 concernant le lot 4 432 888, afin d'autoriser la construction d'une structure en forme de dôme pour l'entreposage d'équipement et de machinerie sur une propriété à vocation industrielle, alors que le règlement de zonage 382-05 prohibe les bâtiments en forme de dôme sur tout son territoire, à l'exception des zones d'affectation principale agricole.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE

La demande de dérogation mineure vise d'autoriser la construction d'une structure en forme de dôme pour l'entreposage d'équipement et de machinerie sur une propriété à vocation industrielle sur le lot 4 432 888 est soumise à la consultation écrite des citoyens et tous les documents qui s'y rapportent, dont une présentation détaillée, peuvent être consultés sur le site internet de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham en suivant le lien suivant :

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement jusqu'au 5 juillet 2021 à 12h00 de la manière suivante :

Par la poste, à l'attention de la directrice générale, 1962, boulevard Saint-Joseph Ouest, Saint-Majorique-de-Grantham, J2B 8A8

- Par courriel à l'adresse suivant : dg@st-majorique.ca
- Sur le site web de la municipalité suivant le lien suivant : <http://st-majoriquedegrantham.qc.ca/consultation-ecrite/>

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Un document expliquant les détails de la demande de dérogation mineure est disponible sur le site de la municipalité au lien suivant : <http://st-majoriquedegrantham.qc.ca/consultation-ecrite/>. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer par courriel avec nous à urbanisme@st-majorique.ca

Donné à Saint-Majorique-de-Grantham, ce 21^{ième} jour du mois de juin 2021.



Mme Emilie Trottier,
Secrétaire-trésorière